



**LA GOUVERNANCE
DES MOBILITÉS**

Rencontres Alpines des Mobilités Locales

Bourg-Saint-Maurice
10 septembre 2024

REPÈRES SUR LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DE LA MOBILITÉ ET LA GOUVERNANCE DES MOBILITÉS

LES GRANDS PRINCIPES DE GOUVERNANCE DES MOBILITÉS ISSUS DE LA LOM

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019

Objectifs

Faciliter le développement des services de mobilité pour tous, dans tous les territoires

Mieux coordonner l'action publique pour un meilleur service rendu aux habitants et aux usagers

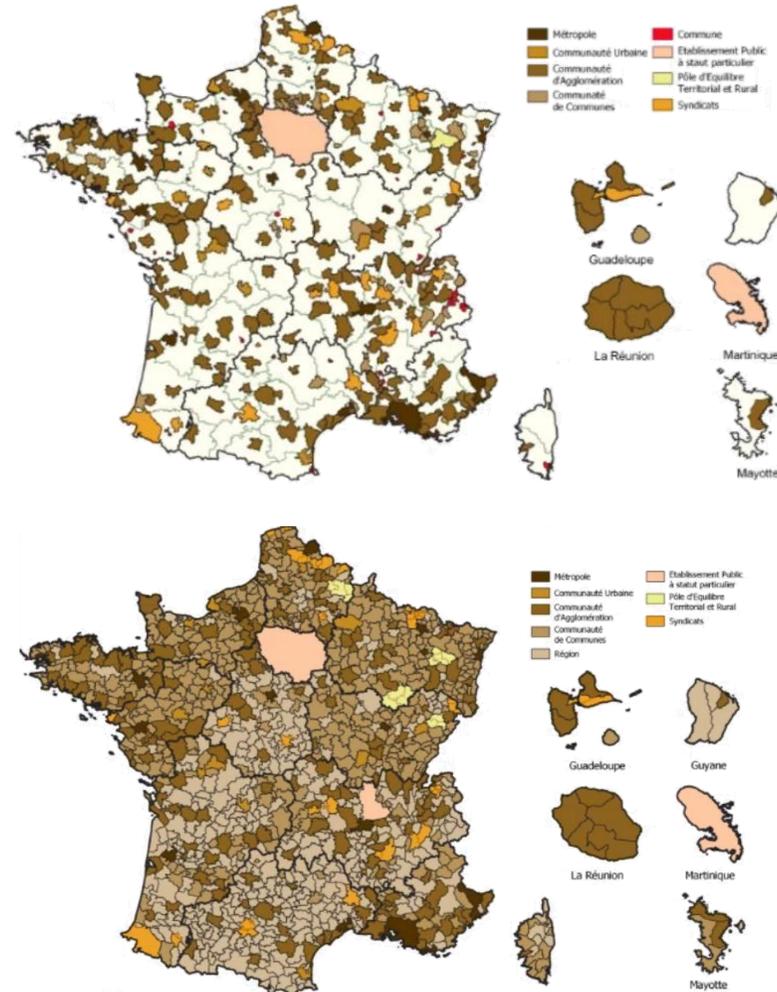
Moyens

Conforter le rôle des collectivités locales en tant qu'autorités organisatrices de la mobilité (AOM)

Couvrir l'ensemble du territoire par des AOM locales, dotées de compétences étendues

Instaurer une **coordination entre les AOM et les autres acteurs** concernés par la mobilité

Laisser de la **souplesse** aux territoires pour s'organiser en fonction du contexte



Avant la LOM
80% du territoire sans AOM locale
« zone blanche »

Après la LOM
100% du territoire couvert par une AOM locale

DES AOM DOTÉES DE COMPÉTENCES ÉTENDUES (1/3)

L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité

L'AOM est seule compétente pour organiser des services publics de transport public dans son ressort territorial



Services de transport réguliers



Services de transport à la demande



Services de transport scolaire

DES AOM DOTÉES DE COMPÉTENCES ÉTENDUES (2/3)

L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité

L'AOM peut également **organiser ou concourir à l'organisation** d'autres services de mobilité



Services de mobilités actives (location de vélo...)



Services de mobilités partagées (autopartage, covoiturage...)



Services de mobilité solidaire



Conseil en mobilité

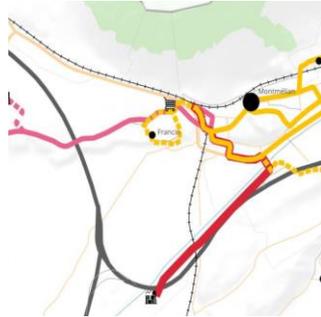


Transport de marchandises ou logistique urbaine (en cas d'inadaptation de l'offre privée)

DES AOM DOTÉES DE COMPÉTENCES ÉTENDUES (3/3)

L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est l'**acteur public compétent** pour l'organisation de la mobilité

L'AOM intervient également dans la **planification** de l'organisation des mobilités et dans l'**animation** des acteurs locaux



Planification des mobilités : plan de mobilité ou plan de mobilité simplifié



Animation des acteurs : réunion du comité des partenaires

DEUX NIVEAUX D'AOM QUI DOIVENT SE COORDONNER

Une organisation de la compétence mobilité à deux niveaux : **AOM locale** et **AOM régionale**

EPCI : Établissement Public de
Coopération intercommunale
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PM : Pôle Métropolitain
SM : Syndicat Mixte

AOM locale

Compétente pour tous les services de mobilité à l'intérieur de son ressort territorial



AOM régionale

Compétente pour tous les autres services



Coordination entre AOM locale et régionale

Rôle de « **chef de file** » de la Région, chargée d'organiser les modalités de l'action commune des autorités AOM

DES AOM QUI N'ONT PAS LA MAIN SUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES DE MOBILITÉ (1/3)

La compétence « mobilités » concerne uniquement l'organisation de services de mobilités

D'autres compétences sont nécessaires pour mettre en œuvre une politique globale de mobilité



Créer, aménager et entretenir des trottoirs, des quais bus sur voirie, des pistes cyclables, des parkings de covoiturage : **compétence voirie**



Définir le sens de circulation, la vitesse maximale, régler le stationnement, réserver la voie à certains usages : **police de circulation et du stationnement**



Réguler les services de mobilité en free-floating (vélos, trottinettes, scooters...) : **occupation du domaine public**



Aménager des bornes de recharge électrique : **compétence infrastructure de recherche électrique**



Gérer les taxis, délivrer des autorisations de stationnement...

Coordination entre AOM et autres collectivités compétentes

DES AOM QUI N'ONT PAS LA MAIN SUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES DE MOBILITÉ (2/3)

Certains services de mobilité sont **organisés directement** par des opérateurs

Des opérateurs proposent des services de mobilité sans lien contractuel avec une AOM



Services librement organisés routiers



Services librement organisés ferroviaires



Services de transport privé organisés par les associations, les employeurs ou les collectivités, services de transports d'utilité sociale...

Coordination entre AOM et autres acteurs des mobilités

DES AOM QUI N'ONT PAS LA MAIN SUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES DE MOBILITÉ (3/3)

Et de nombreux autres acteurs interviennent directement ou indirectement sur le champ des mobilités

Coordination et partage d'information multi-acteurs

Autant de partenaires et acteurs-relais à mobiliser !



Employeurs, acteurs de l'emploi, de l'insertion...



Générateurs de déplacements : hôpitaux, établissements scolaires...



Mairies, centres sociaux, associations, commerçants



Offices de tourisme, sites touristiques, hébergeurs...



Opérateurs de services



Gestionnaires d'infrastructures



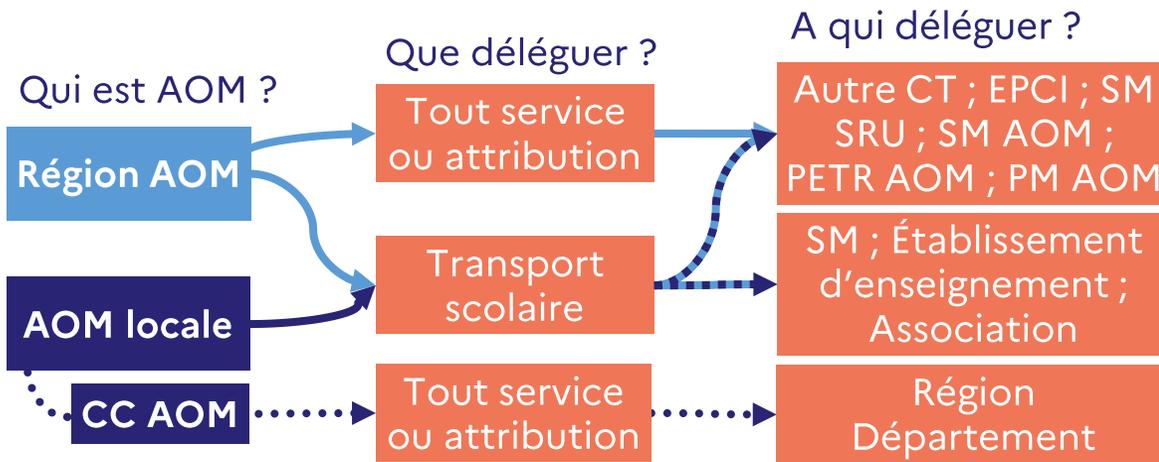
Et les habitants, les touristes, les utilisateurs !

DES OUTILS POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DES MOBILITÉS (1/3)

De nombreuses modalités de coopération entre collectivités, AOM ou non

Des possibilités de délégation de services

Une AOM peut confier par convention, de façon temporaire, certaines de ses attributions ou certains de ses services à une autre collectivité



CC : Communauté de Communes
 CT : Collectivité Territoriale
 EPCI : Établissement Public de Coopération intercommunale
 PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
 PM : Pôle Métropolitain
 SM : Syndicat Mixte
 SM SRU : Syndicat Mixte de type SRU

Et bien d'autres modalités de coopération !

Coopération informelle

Collaboration contractuelle

Charte, protocole...

Convention de gestion de service

Délégation de service

Collaboration sous forme d'association

Collaboration institutionnelle

Création de syndicat mixte de coopération (SM SRU)...

Un paysage souvent complexe !

DES OUTILS POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DES MOBILITÉS (2/3)

Un outil de dialogue territorial : le comité des partenaires

Une comité consultatif

Composé a minima de l'AOM et de représentants des **employeurs** et des **usagers**, de **citoyens** tirés au sort

Consulté au moins une fois par an

Avant toute évolution majeure de l'**offre**, de la **politique tarifaire**...
Avant instauration ou évolution du taux du **versement mobilités**

Instauré par toutes les AOM

AOM locale
Région en tant qu'AOM régionale
Région en tant qu'AOM locale (possibilité de mutualiser à l'échelle du bassin de mobilité)

Dialogue entre l'AOM et les bénéficiaires et financeurs des services de mobilité



DEVENEZ ACTEUR DES MOBILITÉS SUR VOTRE TERRITOIRE !

Rejoignez notre comité des partenaires pour participer aux réflexions sur les solutions de mobilités existantes et à développer sur notre territoire.

Envoyez vos coordonnées avant le 10 mars à transport@meusegrandsud.fr / 03 29 79 37 02

Un tirage au sort désignera les citoyens partenaires pour une réunion d'installation 2de quinzaine de mars



>> Venez rejoindre le comité consultatif des partenaires de la Mobilité <<
Plus d'informations sur : www.chartres-metropole.fr et www.filibus.fr



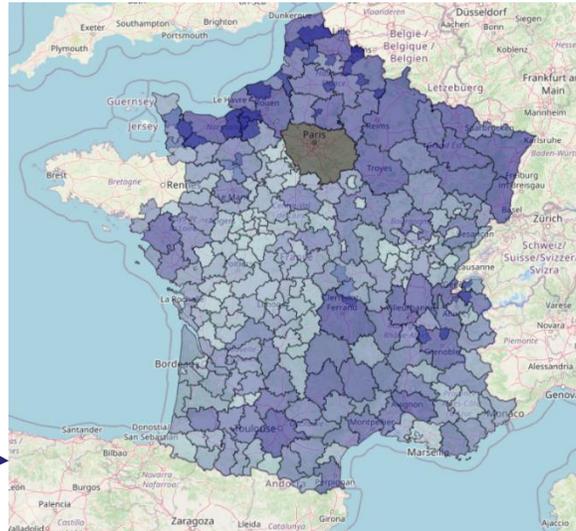
Retrouvez-nous également sur [Facebook](https://www.facebook.com/RezoBus) @RezoBus

DES OUTILS POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE DES MOBILITÉS (3/3)

Une coordination des AOM et autres acteurs compétents à l'échelle du bassin de mobilité

La Région définit les bassins de mobilité

Territoire cohérent en matière de mobilités, regroupant un ou plusieurs EPCI



Deux documents stratégiques sont élaborés à l'échelle du bassin de mobilité :

Le contrat opérationnel de mobilité (COM)

Définit les **modalités de l'action commune des AOM** pour favoriser le développement de l'intermodalité

Conclu par la **Région** et les **AOM locales**, les Syndicats mixtes SRU, le Département, les gestionnaires de gares ou de pôles d'échanges... et d'autres acteurs au besoin

Le plan d'actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)

Définit les conditions dans lesquelles les personnes en situation de vulnérabilité ou dont la mobilité est réduite bénéficient d'un **conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité**

Élaboré par la **Région** et le **Département**, avec les AOM locales, les acteurs de l'emploi et de l'insertion...

AGIR SUR LES MOBILITÉS



Mobilités : sommes-nous en route vers la transition écologique ?

Encore largement dominés par la voiture, nos déplacements peinent à se décarboner. Alors qu'une grande partie des Français souhaiteraient moins utiliser leur véhicule, ils ont du mal à trouver une offre de transports adaptés à leurs besoins au quotidien.



La mobilité, toujours un frein pour accéder à l'emploi en France

Près d'un quart des Français et un jeune sur deux auraient renoncé à un emploi ou à une formation faute de moyen pour s'y rendre. Mais le sujet est de mieux en mieux traité.



Mobilité durable en montagne : peut-on avancer vers des transports doux et "toutes saisons" ?



Vallée de Chamonix

Un premier bilan encourageant pour la nouvelle offre de transport

À l'occasion du conseil communautaire qui s'est tenu jeudi 23 mai à Vallorcine, les élus de la vallée et Chamonix mobilité ont dressé un premier bilan plutôt positif de la nouvelle offre de transport entrée en vigueur en décembre dernier.



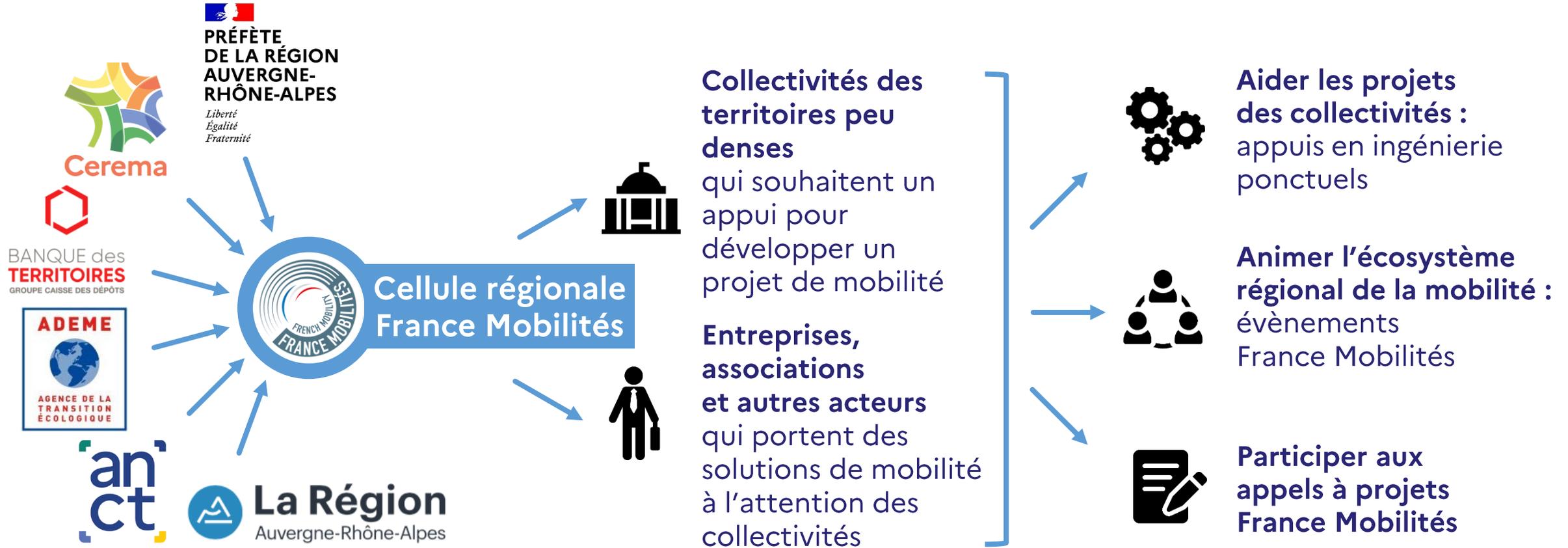
Une nouvelle offre de transports à la demande pour les habitants des villages isolés de l'Oise : "personnellement, ça me sauve la vie"

Bonne idée: covoiturer gratuitement en Tarentaise avec BlaBlaCar Daily !



ACCOMPAGNER LES PROJETS LOCAUX DE MOBILITÉ : LA CELLULE RÉGIONALE FRANCE MOBILITÉS

ACCOMPAGNER LES PROJETS LOCAUX DE MOBILITÉ : LA CELLULE FRANCE MOBILITÉS



ACCOMPAGNER LES PROJETS LOCAUX DE MOBILITÉ : LES OUTILS FRANCE MOBILITÉS

Pour contacter la cellule régionale France Mobilités :
avergnerhonealpes@francemobilites.fr



Plateforme France Mobilités

| | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Actualités | Foire aux questions sur la LOM |
| Catalogue de solutions de mobilité | Répertoire des acteurs de la mobilité |
| Informations sur les appels à projets | Retours d'expériences des territoires |

www.francemobilites.fr/



Observatoire national des politiques de mobilités

| | | |
|-------------------------------|--|----------------------|
| Ressorts territoriaux des AOM | Bassins de mobilité | Services de mobilité |
| | Documents de planification des mobilités | |

<https://www.francemobilites.fr/outils/observatoire-politiques-locales-mobilite>



Base documentaire des marchés publics

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Exemples de cahiers des charges | Autres documents de marchés publics |
|---------------------------------|-------------------------------------|

<https://documentsmarches.francemobilites.fr/>



Aides-territoires

Toutes les aides pour financer ou accompagner les projets de mobilité

<https://aides.francemobilites.fr/>



David DUBOIS

Cerema Centre-Est

+33 7 64 72 27 65

david.dubois@cerema.fr

**Cellule régionale
France Mobilités**

www.francemobilites.fr

auvergnerrhonealpes@francemobilites.fr

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**